

**Promotion de la santé et prévention des risques liés  
à la consommation de substances psychoactives  
chez les jeunes de 10 à 24 ans**

**Cadre de référence 2016-2020  
des Tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ)**



**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
de la Capitale-Nationale**

**Québec** 

## **Groupe de travail du CIUSSS de la Capitale-Nationale**

Maude Béliveau	organisatrice communautaire, TAPJ de la Jacques-Cartier
Isabelle Côté	organisatrice communautaire, TAPJ Québec-Centre
Valérie Houle	agente de planification, de programmation et de recherche
Daniel Presseau	organisateur communautaire, TAPJ de l'Ouest
Anne-Sophie Sanche	organisatrice communautaire, TAPJ Côté-de-Beaupré – Ile-d'Orléans
Martin Viel-Patry	organisateur communautaire, TAPJ de Charlevoix

## **Participants aux Comités de sages**

Martine Allard	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Isabelle Bertrand	Ville de Québec
Tanya Colangelo	Carrefour Jeunesse Emploi de la Capitale-Nationale
Harold Côté	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Sandra Dubé-Blanchet	Maison des jeunes La Clique de St-André-de-Neufchâtel
Caroline Flamand	Maison des jeunes L'Envol de Ste-Foy
Christine Gagné	Maison des jeunes de Neuville
Marie-Ève Girard	Entraide Jeunesse Québec
Mélanie Harvey	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Geneviève-Manon Morel	Libre Espace Côte-de-Beaupré
Gabrielle Morin	Carrefour Jeunesse Emploi de la Côte-de-Beaupré
Daniel Presseau	CIUSSS de la Capitale-Nationale
Stéphanie Racine	Maison des jeunes L'Atome de Stoneham
Sylvie Sauvageau	Maison des jeunes La Parenthèse de Vanier
Marie-Ève Tessier	École secondaire Mont Saint-Sacrement
Marie-Noèle Thibault	Groupe Action Jeunesse de Charlevoix
Martin Viel-Patry	CIUSSS de la Capitale-Nationale

## **Rédaction et soutien aux travaux**

Valérie Houle, agente de planification, de programmation et de recherche, Direction de santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

## **Coordination**

Monique Bernier, chef de service, Modes de vie et environnements sains et sécuritaires, Direction de santé publique, CIUSSS de la Capitale-Nationale



## Préambule

Depuis près de 30 ans, les Tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ) ont mobilisé des centaines de partenaires de différents secteurs dans un même but, soit celui de promouvoir la santé et le développement optimal des jeunes et de prévenir les difficultés associées à la consommation de substances psychoactives. Malgré les transformations dans les différents réseaux, ce mécanisme local de concertation intersectorielle continue de surprendre par sa capacité d'innovation en prévention, sa réflexion face aux phénomènes émergents et son engagement profond envers les jeunes.

Au fil des ans, ce sont environ 200 membres qui siègent annuellement à l'une ou l'autre des neuf TAPJ de la région. Les membres proviennent du réseau de la santé et des services sociaux, mais surtout du milieu communautaire, de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, ainsi que du municipal. Le Plan d'action régional de santé publique de la Capitale-Nationale 2016-2020 invite de nouveau l'ensemble de ces acteurs à contribuer, par le biais des TAPJ, aux objectifs de promotion de la santé et de prévention dans les milieux de vie des jeunes.

Je tiens à remercier personnellement chacun des membres des TAPJ qui partagent une vision commune du bien-être et du développement des jeunes de la région. En plus de la contribution humaine et financière des membres, ce sont plus de 250 000 \$ en financement pour les projets qui sont octroyés par le CIUSSS de la Capitale-Nationale annuellement. Ces projets sont issus des réflexions et des initiatives de partage de connaissances portées par les TAPJ. Il était nécessaire de revoir le cadre de gestion de ce financement afin de l'actualiser en fonction des nouveaux éléments de contexte. Les travaux ont permis de préciser les objectifs, les ancrages et les priorités d'actions locales. De plus, les modalités de gestion ont été revues ainsi que les règles d'attribution financières. Le présent cadre de référence comporte d'ailleurs trois sections : la présentation des TAPJ, les orientations et la gestion du financement.

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale et l'ensemble des partenaires de la région peuvent être fiers du chemin parcouru par les TAPJ. Il faut se féliciter d'avoir maintenu et défendu ce mécanisme unique à notre région. Les efforts déployés au cours des dernières années doivent se poursuivre afin de maintenir les acquis et de développer de nouvelles approches qui permettront de répondre aux besoins des jeunes.

Bonne continuation à tous les membres des TAPJ,



François Desbiens, M.D., M.P.H., F.R.C.P. (C)  
Directeur de santé publique  
Chef du Département de santé publique

**Note :** Ce document remplace tout autre document de gestion ou cadre de référence produit antérieurement au sujet des Tables d'actions préventives jeunesse.



# PRÉSENTATION DES TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ)

## Qu'est-ce qu'une TAPJ ?

Une concertation locale dont les membres ont à cœur le bien-être des jeunes de 10 à 24 ans et qui mettent en œuvre des projets préventifs selon les besoins identifiés et les pratiques reconnues efficaces ou prometteuses.

Les membres proviennent du milieu communautaire, de l'éducation, de l'emploi et de la solidarité sociale, ainsi que du municipal et du réseau de la santé et des services sociaux.

Les structures locales varient. Elles sont constituées d'un comité exécutif qui assure le suivi des travaux avec l'organisation communautaire.

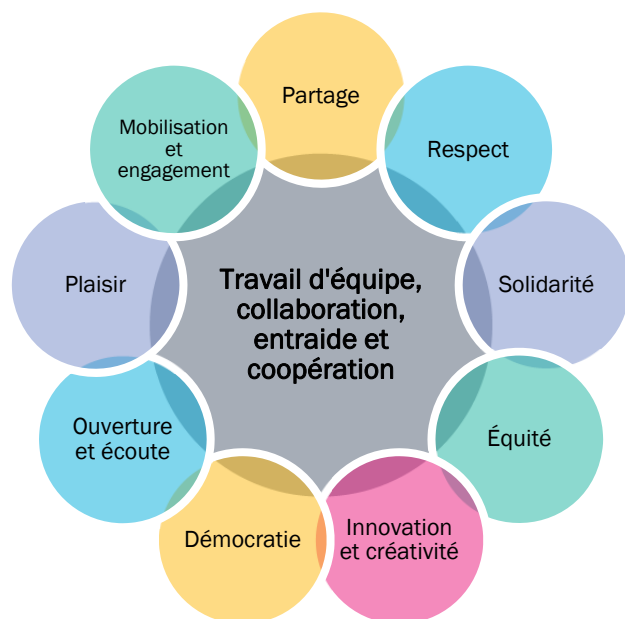
## Les neuf TAPJ<sup>1</sup> partagent une vision commune

Valoriser une approche positive de promotion de la santé (bien-être, qualité de vie et développement optimal des jeunes)

S'intéresser aux jeunes dans leur globalité, plutôt qu'aux différentes problématiques

Prévenir les difficultés (rehaussement des facteurs de protection et réduction des facteurs de risque)

## Les membres des TAPJ partagent des valeurs communes, qui sont à la base des principes qui guident leurs actions



- › Valorisation et soutien à toute action contribuant au plein potentiel des jeunes et à leur pouvoir d'agir
- › Positionnement des jeunes et de leurs proches au cœur des actions, notamment en favorisant leur participation active aux processus décisionnels
- › Reconnaissance de l'expertise d'une diversité d'acteurs provenant de plusieurs secteurs d'intervention et de leur contribution à une concertation intersectorielle constructive
- › Importance de l'innovation et de la créativité, tout en s'inspirant des pratiques efficaces ou prometteuses

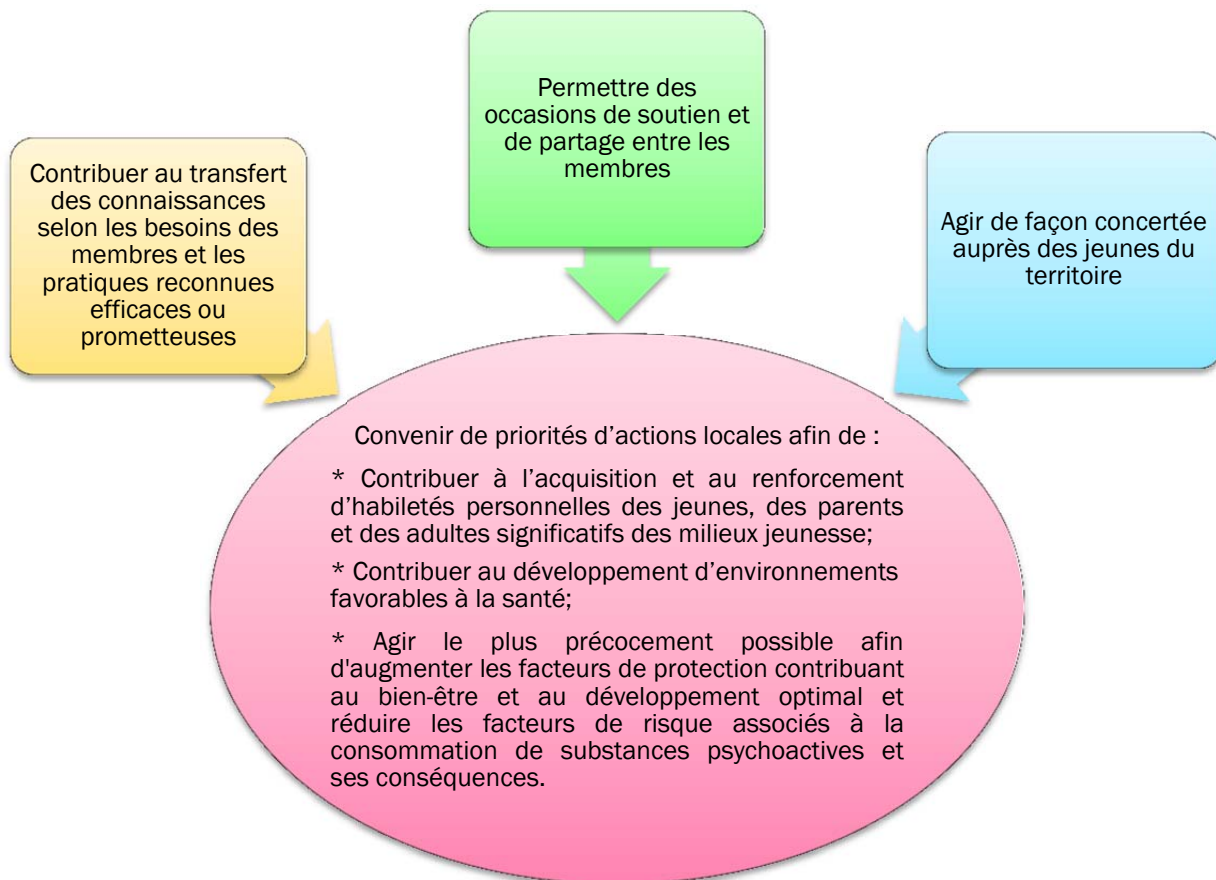
<sup>1</sup> Voir l'annexe 1 pour le nom des neuf TAPJ et l'annexe 2 pour l'historique régional.



## ORIENTATIONS RÉGIONALES DES TAPJ

Cette section présente les objectifs, les ancrages du programme régional des TAPJ en santé publique, les clientèles-cibles, les priorités d'actions locales ainsi que les rôles et responsabilités des principaux acteurs.

### Objectifs des TAPJ



### Ancrages du programme régional des TAPJ

Depuis 1990, les TAPJ ont traversé plusieurs transformations du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 2016, le programme des TAPJ se situe dans le cadre financier de la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Différents ancrages permettent de justifier ce rattachement, dont la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

En cohérence avec les fonctions du directeur de santé publique et les fonctions essentielles de santé publique, le soutien aux TAPJ se retrouve parmi les actions du Plan d'action régional de la Capitale-Nationale 2016-2020. Plus de détails sont disponibles à l'annexe 3.



## Clientèles cibles

### › Jeunes de 10 à 24 ans du territoire de la TAPJ

Il est essentiel de considérer les besoins spécifiques des jeunes selon leur groupe d'âge. Les jeunes de 10 à 24 ans n'ont pas tous les mêmes besoins et présentent des caractéristiques développementales qui leur sont propres. Certains moments sont plus favorables aux interventions préventives, notamment les périodes de transition qu'est le passage vers le secondaire ou vers la vie adulte.

### › Parents et adultes significatifs des milieux de vie des jeunes

À tout âge, la présence de parents et d'autres adultes significatifs (famille élargie, enseignants, intervenants, etc.) représente un facteur de protection important pour les jeunes. Les projets des TAPJ destinés à ces personnes de l'entourage permettent de viser des objectifs préventifs chez les jeunes.

## Priorités d'actions locales

Chaque TAPJ doit se donner un plan d'action pouvant se déployer sur plus d'un an et qui inclut des priorités d'action locales, pouvant être définies à partir des sources suivantes :

- › les besoins identifiés par les membres de la table;
- › une consultation des jeunes du territoire;
- › les facteurs de risque (⚡) et de protection (♥) reconnus en prévention des problèmes de consommation, qui peuvent également contribuer à la réduction d'autres problématiques psychosociales et à renforcer le développement optimal des jeunes.

**Le tableau de la page suivante présente par groupe d'âge et par niveau d'intervention, les facteurs pouvant être ciblés dans les plans d'action locaux et les projets.** Ces facteurs se combinent de façon différente pour chaque individu et peuvent évoluer selon les contextes et les événements. Il importe de préciser qu'en général, plus d'un facteur de risque est nécessaire afin d'augmenter les probabilités de la survenue d'un problème. Ils ne peuvent être considérés comme des causes, mais plutôt comme des éléments qui influencent la progression ou non vers une difficulté. En revanche, un ou plusieurs facteurs de protection peuvent contribuer à amoindrir ce risque.

Les principaux chercheurs sur le sujet s'entendent pour dire que le genre, l'âge et le statut socio-économique sont des facteurs de risque importants. Ainsi, les TAPJ pourront avoir une attention particulière sur les besoins spécifiques des garçons et des filles, sur les changements liés aux différents stades de développement (voir annexe 4) et au fait que les jeunes de milieux défavorisés sont exposés à davantage de facteurs de risque.



**Tableau 1 - Facteurs de risque et de protection pouvant être ciblés dans les plans d'action locaux et les projets, par groupe d'âge et par niveau d'intervention**

	<b>Jeunes</b>	<b>Parents/Famille</b>	<b>Milieus de vie</b>
<b>10 à 14 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Impulsivité</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>✎ Difficultés académiques</li> <li>♥ Estime de soi élevé</li> <li>♥ Réussite scolaire</li> <li>♥ Habilités à se faire des amis</li> <li>♥ Saines habitudes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Pratiques éducatives incohérentes</li> <li>✎ Conflits familiaux</li> <li>✎ Attitudes favorables des parents face à la consommation</li> <li>✎ Supervision inadéquate des parents</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Bonne communication et discipline axée sur la discussion</li> <li>♥ Soutien de la famille élargie</li> <li>♥ Rituels familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Faible appartenance ou engagement à l'école</li> <li>✎ Règles permissives et attitudes des pairs face à la consommation</li> <li>♥ Groupe de pairs positifs</li> <li>♥ Engagement à l'école</li> <li>♥ Partenariat entre l'école et la famille</li> <li>♥ Disponibilités des ressources</li> </ul>
<b>15 à 19 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Difficultés académiques</li> <li>✎ Perceptions erronées sur la consommation</li> <li>✎ Faibles habiletés sociales</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>♥ Réussite scolaire</li> <li>♥ Estime de soi élevé</li> <li>♥ Bonnes habiletés de résolution de problèmes</li> <li>♥ Saines habitudes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Supervision inadéquate des parents</li> <li>✎ Faible attachement avec les parents</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Encadrement et supervision prévisible</li> <li>♥ Soutien entre les membres de la famille</li> <li>♥ Rituels familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Faible appartenance ou engagement à l'école</li> <li>✎ Pairs problématiques ou consommateurs</li> <li>✎ Normes permissives de la communauté face à la consommation</li> <li>♥ Présence d'un adulte significatif</li> <li>♥ Engagement et appartenance dans plus d'un milieu</li> <li>♥ Normes positives valorisées</li> <li>♥ Disponibilités des ressources</li> </ul>
<b>20 à 24 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Rejet des rôles adultes traditionnels</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>♥ Exploration de son identité</li> <li>♥ Perception d'être capable de faire des choix et d'être indépendant</li> <li>♥ Motivation à réussir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Vivre seul</li> <li>✎ Conflits familiaux</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Équilibre entre l'autonomie et la relation avec la famille</li> <li>♥ Être en couple</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Pairs consommateurs</li> <li>✎ Normes permissives de la communauté face à la consommation</li> <li>♥ Obtention d'un diplôme</li> <li>♥ Avoir un emploi</li> <li>♥ Opportunités d'exploration dans le travail et les études</li> <li>♥ Lien significatif avec des adultes extérieurs à la famille</li> </ul>
	✎ Genre	✎ Âge	✎ Ménage socioéconomique faible

Sources : Brisson (2014), Stone et coll. (2012), Viner et coll. (2012), Gagnon et Rochefort (2010), SAMHSA (2009), Noel et coll. (2006), MSSS (2001).



## Rôles et responsabilités

### Membres locaux

- › Participer activement aux activités de la table
- › Mettre à contribution son expertise
- › Identifier les besoins locaux des jeunes, des parents et des adultes significatifs des milieux jeunesse
- › Collaborer à l'élaboration et à l'actualisation du plan d'action local
- › Développer et déposer des projets qui répondent aux besoins identifiés par les membres

### Organisation communautaire (OC/CIUSSS-CN<sup>2</sup>)

- › Veiller au bon fonctionnement de la table
- › S'assurer de l'organisation et de l'animation des rencontres
- › Effectuer les suivis auprès des membres
- › S'assurer du respect du cadre de référence en collaboration avec les membres
- › Effectuer les suivis administratifs

### Comité exécutif (fonctionnement défini localement)

- › Veiller au bon fonctionnement de la table
- › Soutenir l'OC
- › En l'absence d'un comité d'analyse de projets, le comité exécutif en est responsable
- › Au moins trois membres forment le comité exécutif, dont l'OC

### Direction de santé publique (DSPublique/CIUSSS-CN)

- › Soutien sur le plan des pratiques efficaces ou prometteuses en prévention
- › Suivi financier régional
- › Participation et organisation des rencontres régionales avec les OC

<sup>2</sup> Ressources de santé publique confiées au Bureau du Président-directeur général adjoint





## GESTION DU FINANCEMENT DES TAPJ

Cette section porte sur la gestion de l'enveloppe financière du CIUSSS-CN allouée à chacune des neuf TAPJ. L'utilisation du budget, le cheminement des demandes de financement des projets locaux, la reddition de comptes, les critères de financement, les exclusions et les projets régionaux seront détaillés dans les prochaines pages.

Le contenu de cette section est un point de départ pour l'ensemble des TAPJ de la Capitale-Nationale. Il est important de vérifier si des règles locales supplémentaires ont été ajoutées par la TAPJ du territoire. Il est possible de consulter à l'annexe 5 des exemples de règles locales développées par les tables au cours des dernières années.

### QUELQUES DÉFINITIONS

**Membre de TAPJ** : toute personne qui a un intérêt marqué pour la jeunesse et qui fait partie d'une organisation qui offre des services aux jeunes

**Membre responsable de projet**: les membres pouvant être responsable d'un projet TAPJ sont les organismes communautaires, les écoles, les établissements publics de santé et les municipalités

**Projet de table** : avec ou sans membre responsable, soumis à l'approbation du comité exécutif et d'une majorité de membres de la table

## Budget alloué

Le budget alloué par la Direction de santé publique du CIUSSS-CN était d'un peu plus de 280 000\$ en 2016-2017<sup>3</sup>. Les sommes disponibles pour chacune des TAPJ sont confirmées annuellement. Ce financement demeure lié aux décisions budgétaires du CIUSSS-CN. Afin d'être en cohérence avec le fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux, ce financement est octroyé à l'intérieur d'une année financière commençant au 1<sup>er</sup> avril et se terminant au 31 mars.

Le budget alloué à chacune des tables est destiné au financement de projets préventifs selon les priorités d'actions identifiées localement.

De ce budget déterminé annuellement, une proportion pouvant aller jusqu'à 5 % peut être réservée pour les frais de fonctionnement (vie associative).

Une proportion du budget annuel pouvant aller jusqu'à 15 % peut également être utilisée pour le transfert de connaissances et le perfectionnement des membres de la table. Il est possible de rehausser cette proportion avec les sommes résiduelles des frais de fonctionnement balisées dans le paragraphe précédent.

<sup>3</sup> Voir l'annexe 1 pour la répartition des montants alloués à chaque TAPJ.

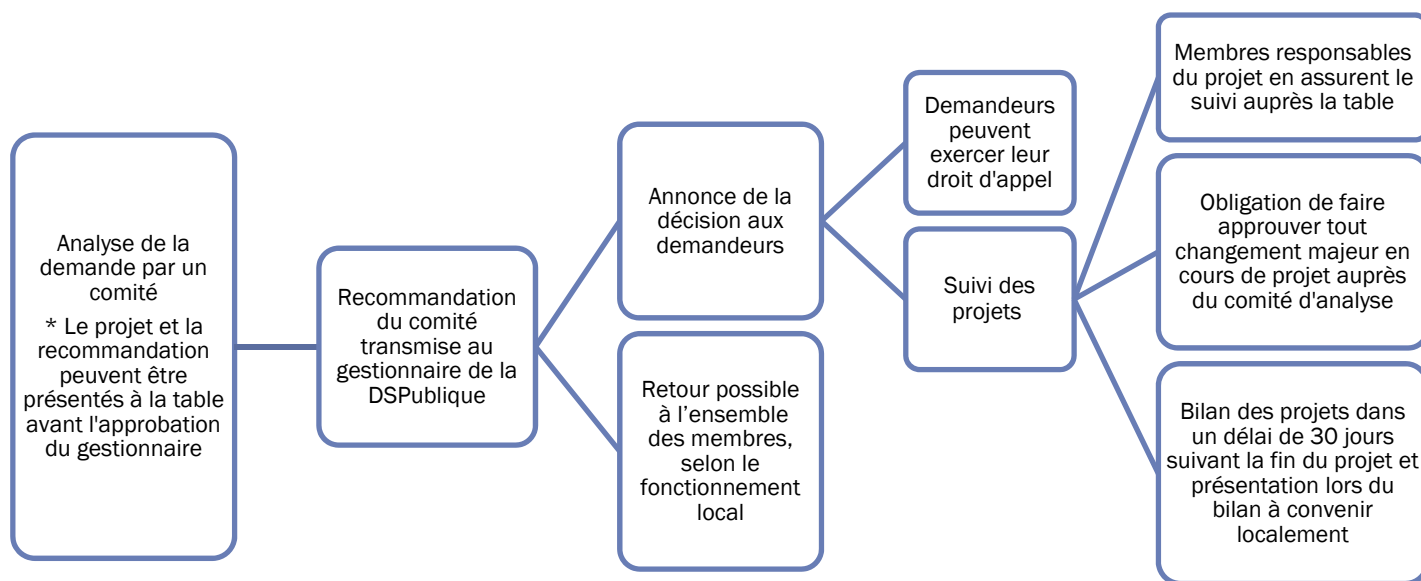


## Demande de financement de projets locaux

Le formulaire de dépôt de projet se trouve en annexe 6.

Les projets sont reçus et analysés par un comité composé d'au moins trois membres, dont l'OC. Les membres qui déposent un projet ne peuvent en faire l'analyse.

La figure suivante présente le cheminement habituel d'une demande de financement de projets à une TAPJ.



Une fois le projet accepté, les organismes responsables ont six mois pour le débiter.

Dans le cas où le bilan du projet n'était pas déposé dans les 30 jours suivant la fin du projet, les organismes responsables ne pourront formuler de nouvelle demande de projet tant que la situation demeure.

Les montants non dépensés devront être retournés au CIUSSS-CN, à moins qu'une modalité d'utilisation des sommes résiduelles n'ait été convenue localement avec l'appui d'une majorité<sup>4</sup> des membres de la TAPJ.

<sup>4</sup> Il appartient à chaque table de déterminer les particularités de cette majorité (ex. : plus de 50%, 2/3 ou 3/4 des membres, etc.)



## Critères de financement

<b>CADRE DE RÉFÉRENCE</b>	Ne finance pas la mission globale d'un organisme ou une activité offerte au sein de la programmation régulière d'un organisme.
	Deux organismes membres contribuent au projet. <i>Dans le cas d'un organisme membre géographiquement éloigné ou d'une réalité locale particulière, une demande de dérogation peut être soumise à l'approbation du comité exécutif et de la majorité de membres de la TAPJ.</i>
	L'organisme a rempli entièrement le formulaire de dépôt de projet, en incluant une description des engagements et de la contribution des différents partenaires à la réalisation du projet.
	Répond à une priorité d'action identifiée et convenue par les membres de la table, sans doubler un autre projet.
<b>FINANCEMENT</b>	Financement d'un même projet possible à plus d'une reprise, pour un maximum de trois fois. <i>Exception possible si approbation d'une majorité des membres et évaluation chaque année en fonction des priorités locales.</i>
	Les activités n'ont pas débuté au moment de l'analyse. <i>Dans le cas contraire, des explications devront être transmises avec le dépôt du projet et l'organisme doit être prêt à assumer un refus du financement.</i>
	Contributions financières et matérielles autres que la TAPJ.
	Réalisme du budget déposé (frais de gestion maximum de 10 %).
<b>CONTENU</b>	Clarté des objectifs, des activités prévues et de l'évaluation.
	Réalisme entre les objectifs du projet et la durée de sa réalisation.
	Cohérence des moyens proposés avec les facteurs de risque ou de protection identifiés dans le formulaire de dépôt.
<b>IMPACT</b>	Projet à des répercussions sur le territoire de la TAPJ.
	Intensité des actions (par exemple, planification sur quelques semaines, engagement de la clientèle ciblée dans la préparation, réinvestissement des apprentissages).



## Exclusions

- › Projets de recherche fondamentale et organisationnelle
- › Enquêtes, sauf celles s'intégrant à la structuration des activités
- › Coûts d'exploitation et d'administration des organismes
- › Acquisition ou location récurrente de biens immobiliers
- › Toute activité à but lucratif

## Reddition de comptes de la TAPJ

Une reddition de comptes annuelle doit être transmise à la Direction de santé publique par l'OC à la fin de l'année financière. Le formulaire sera transmis par courriel au moment opportun avec les précisions nécessaires sur la date de retour.

Les sommes non-utilisées par une TAPJ peuvent être dépensées pour les projets d'autres TAPJ.

## Projets régionaux

Si une ou plusieurs tables souhaitent développer un projet à caractère régional, elles devront obtenir l'appui d'une majorité de leurs membres. Un membre pourrait être identifié afin d'être porteur du projet. Les mêmes critères de financement s'appliquent. Un suivi du projet se ferait au comité régional des TAPJ avec les OC et la DSPublique.



## ANNEXES

ANNEXE 1 – TAPJ de la Capitale-Nationale

ANNEXE 2 – Historique

ANNEXE 3 – Ancrages du programme régional des TAPJ

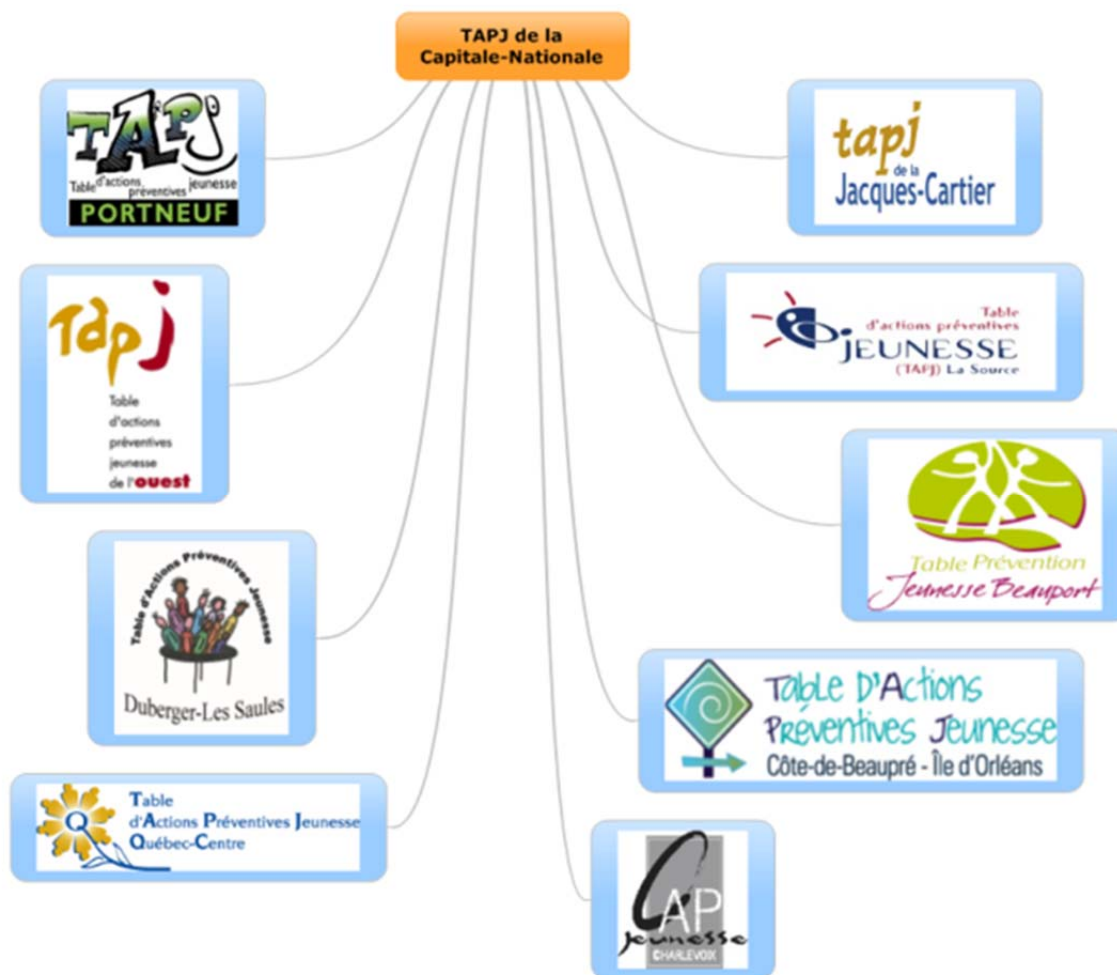
ANNEXE 4 – Stades de développement des jeunes

ANNEXE 5 – Exemples de règles locales adoptées par certaines TAPJ

ANNEXE 6 – Formulaire



## ANNEXE 1 – TAPJ de la Capitale-Nationale



	Financement 2016-2017
TAPJ Portneuf	25 872
TAPJ de l'Ouest	37 045
TAPJ Duberger-Les Saules	22 600
TAPJ Québec-Centre	55 343
TAPJ Jacques Cartier	37 012
TAPJ La Source	35 177
TAPJ Beauport	27 504
TAPJ Beaupré-Île d'Orléans	14 809
Cap-Jeunesse (Charlevoix)	25 593
<b>TOTAL</b>	<b>280 955\$</b>



## ANNEXE 2 – Historique

- En 1989, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans la foulée des travaux du rapport Bertrand, confiait à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec le mandat d'assumer la coordination multisectorielle des actions préventives initiées par les différents partenaires qui s'intéressent ou qui œuvrent à la promotion de la santé et à la prévention de la toxicomanie auprès des jeunes. À cet effet, la Régie régionale de Québec élabore un programme-cadre de prévention primaire en toxicomanie et de promotion de la santé qui a pour cible les jeunes et les adultes significatifs, soit les parents, les professeurs et les autres intervenants.
- En 1990, un comité régional multisectoriel de promotion de la santé et de prévention de la toxicomanie est mis sur pied afin de planifier, coordonner et proposer le financement de projets en lien avec cette problématique. Au même moment, 11 tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ) multisectorielles sont créées. Celles-ci regroupent plus de 200 représentants jeunesse provenant du réseau de la santé et des services sociaux, des organismes communautaires, du réseau de l'éducation, de la justice, de la sécurité sociale et du municipal. On définit alors le rôle des TAPJ comme suit :
  - mobiliser les organismes en vue d'agir de façon concertée en promotion/prévention;
  - déterminer les priorités d'actions locales, à partir des orientations régionales;
  - développer la complémentarité, l'harmonisation et la coordination des actions.
- En 1994, le problème de l'alcoolisme et l'usage abusif de psychotropes ont été retenus dans les huit priorités de santé et de bien-être adoptées par le conseil d'administration de la Régie régionale de Québec. Le plan d'action régional qui en découlait mettait l'accent sur des stratégies promotionnelles et préventives.
- En juin 1996, la Régie régionale de Québec adoptait le « Plan régional d'organisation de services (PROS) en toxicomanie 1996-2002 » et retenait des objectifs pour la jeunesse.
- En septembre 1996, à la demande de la Commission régionale sur la toxicomanie de la Régie régionale de Québec étaient adoptés, par la Régie régionale de Québec, les documents « Programme de prévention de la toxicomanie chez les jeunes de 10 à 14 ans et les parents » et « Répertoire d'outils »
- En juin 1997, on procédait à la mise sur pied d'un comité des responsables des TAPJ, dont le mandat est de :
  - favoriser une meilleure diffusion de l'information entre les territoires de la région;
  - favoriser l'échange d'expertise entre les TAPJ et la mise en commun des ressources;
  - favoriser la mise en place de projets régionaux.



- En 2000, la Régie régionale de Québec adopte le cadre de gestion des budgets consacrés aux Tables d'actions préventives jeunesse qui a pour effet de transférer aux CLSC la gestion et l'imputabilité rattachées aux TAPJ. On compte ainsi :
  - favoriser l'imputabilité des CLSC au regard de la gestion des activités qui y sont réalisées;
  - simplifier le processus de gestion des projets;
  - diminuer le nombre d'intermédiaires au cours des différentes étapes de cheminement d'un projet (dépôt, analyse, mise en œuvre, suivi et évaluation).
  
- Avant le transfert de la gestion des budgets TAPJ aux CLSC, les projets approuvés par une TAPJ étaient retournés à la Régie régionale de Québec où l'on procédait de nouveau à leur analyse avant de les soumettre au conseil d'administration. Par la suite, les subventions des projets adoptés étaient versées aux organismes fiduciaires, ce qui occasionnait de longs délais entre le dépôt des projets et leur réalisation. Trois bilans des projets réalisés par les TAPJ de la région de la Capitale-Nationale ont été réalisés, soit un bilan des projets de 1993 à 1998, un autre de 1995 à 1998 et un dernier bilan des projets de 1999 à 2004. Ces bilans avaient pour objectifs de dresser le portrait des actions réalisées, de connaître les clientèles rejointes, les stratégies utilisées et enfin de dégager certains constats permettant de nourrir la réflexion liée aux orientations à privilégier.
  
- À la suite du dépôt du bilan 1999 à 2004 réalisé par la Direction régionale de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, l'Agence entreprend des travaux afin d'actualiser le Cadre régional des Tables d'actions préventives jeunesse (TAPJ). Plusieurs constats font alors ressortir la pertinence d'enclencher cette démarche :
  - Les nombreux changements de représentants au sein des TAPJ ont entraîné, au fil du temps, l'effritement d'une compréhension commune et approfondie du cadre régional TAPJ. Ainsi, un certain décalage est apparu graduellement, entre l'intention initiale du cadre régional et la compréhension qu'en ont les membres au niveau, notamment, de ses applications, de ses règles et de ses objectifs.
  - Avec le temps, certaines disparités et iniquités, entre les territoires de la région, ont été constatées au regard du déploiement et de l'actualisation du cadre régional.
  
- Ces travaux entrepris en 2005 se sont poursuivis jusqu'en 2006. Des consultations, des activités régionales, des rencontres du comité toxicomanie formé sur cette problématique au sein des TAPJ, ainsi que des rencontres avec les organismes de deuxième ligne en toxicomanie ont grandement contribué à nourrir la réflexion de l'Agence quant à l'actualisation du Programme régional TAPJ. L'ensemble de la démarche aura permis une révision en profondeur du programme et l'identification des besoins des membres afin d'assurer la continuité du programme. Les principaux besoins qui ont été identifiés au cours de la démarche sont :
  - Soutenir les membres des TAPJ sur le plan des connaissances, des approches et des outils d'intervention en matière de prévention des dépendances chez les jeunes.
  - Favoriser le développement de liens visant la complémentarité du travail des TAPJ avec celui des ressources de deuxième ligne en dépendance jeunesse.





- Favoriser l'intégration des TAPJ au sein des équipes jeunesse des centres de santé et de services sociaux.
  - Assurer la cohérence entre les actions des TAPJ et les orientations prises par les CSSS en matière de dépendance et pour les jeunes en difficulté.
- En 2016, après près de dix ans de fonctionnement avec ce cadre de référence, les membres de TAPJ et les organisateurs communautaires ont identifié un certain nombre d'éléments problématiques. Les insatisfactions se faisaient de plus en plus nombreuses.

Dans le contexte du nouveau rattachement du programme TAPJ à la Direction de santé publique, il s'avérait pertinent de revoir le cadre de référence, de le mettre à jour et d'inscrire cette concertation locale dans le contexte du nouveau Plan d'action régional en santé publique. Cette mise à jour a été possible grâce à la participation aux nombreux membres de TAPJ qui ont contribué à l'une ou l'autre des étapes franchies au cours de l'année 2016-2017 :

- Septembre 2016 : identification d'une vision commune de la démarche de mise à jour et du cadre de référence avec les organisateurs communautaires en TAPJ régionale;
- Octobre 2016 : sous-groupe de travail composé de cinq organisateurs communautaires afin de convenir d'une proposition de table des matières à soumettre aux membres de TAPJ;
- Octobre-novembre 2016 : consultation dans les tables locales (exercice de clarification des valeurs et des principes directeurs, échange sur la table des matières proposée, identification d'un ou deux membres pour un comité consultatif régional);
- Décembre 2016 : retour en sous-groupe de travail afin d'intégrer les commentaires et suggestions;
- Février 2017 : deux comités des sages (consultatifs) afin de valider le contenu de la mise à jour du cadre de référence (17 participants);
- Février 2017 : retour en sous-groupe de travail afin d'intégrer les commentaires et suggestions;
- Février-mars 2017 : validations internes et externes nécessaires;
- Mars-avril 2017 : finalisation du cadre de référence et envoi aux TAPJ.



## ANNEXE 3 – Ancrages du programme régional des TAPJ

Depuis 1990, les TAPJ ont traversé plusieurs transformations du réseau de la santé et des services sociaux. Depuis 2016, le programme des TAPJ se situe dans le cadre financier de la Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale. Différents ancrages permettent de justifier ce rattachement, dont la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS). Selon l'article 373 de la LSSSS (chapitre S-4.2), le directeur de santé publique a la responsabilité, notamment :

- › d'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller le CIUSSS sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitables;
- › d'identifier les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant un impact sur la santé de la population et, lorsqu'il le juge approprié, de prendre des mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser cette action.

Comme décrit dans le Plan d'action régional de santé publique (PAR 2016-2020), deux des quatre fonctions essentielles de santé publique sont au cœur de l'action des TAPJ :

Promotion de la santé et du bien-être	Prévention
<ul style="list-style-type: none"><li>• Vise à inciter les communautés, les groupes et les individus à faire des choix favorables à la santé et au bien-être, leur permettant ainsi d'améliorer leurs conditions de vie.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Regroupe des activités qui se rapportent aux facteurs de risque associés aux maladies, aux problèmes psychosociaux et aux traumatismes. Elle vise à éviter l'apparition des problèmes, mais également à ralentir la progression de la maladie par une détection précoce.</li></ul>

En cohérence avec les fonctions du directeur de santé publique et les fonctions essentielles de santé publique, le soutien aux TAPJ se retrouve parmi les actions du PAR 2016-2020 sous deux services;

- › Soutien à l'implantation d'interventions visant à développer la capacité des personnes à faire des choix éclairés en matière de consommation d'alcool, de drogues, d'autres substances psychoactives, et de pratique des jeux de hasard et d'argent (2-3);
- › Soutien d'initiatives favorisant le développement et le renforcement des capacités des communautés d'agir sur leurs conditions de vie et leur environnement (2-10).



## ANNEXE 4 – Stades de développement des Jeunes

Étapes de l'adolescence	Développement physique	Développement cognitif	Développement psychologique
<p><b>Début de l'adolescence</b></p> <p>~ 11-13 ans "Collégiens"</p>	<p>Métamorphose physique – Premiers signes pubertaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>filles : seins, pilosité, début des menstruations, croissance staturale ;</li> <li>garçons : augmentation du volume testiculaire et du pénis, pilosité, premières éjaculations, mue de la voix, augmentation de la musculature, croissance staturale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les intérêts intellectuels se développent.</li> <li>Apparition de l'intelligence opératoire formelle [11], raisonnement hypothético-déductif, augmentation de la capacité d'abstraction.</li> <li>La pensée formelle porte à présent sur des énoncés verbaux.</li> <li>Réflexion sociétale plus approfondie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préoccupations liées à l'image du corps, questionnements sur la normalité des transformations pubertaires.</li> <li>Début du processus de séparation/individuation entraînant éventuellement des conflits avec les parents. Nécessité d'un espace intime physique et psychologique.</li> <li>Influence plus importante du groupe de pairs.</li> <li>Oscillation entre des comportements d'enfant et des comportements adultomorphes.</li> <li>Caractère "lunatique", sautes d'humeur. Expression émotionnelle plus agie que verbalisée.</li> <li>Test des règles et des limites.</li> <li>Intérêt croissant pour la différence des sexes.</li> </ul>
<p><b>Mi-adolescence</b></p> <p>~ 13-17 ans "Lycéens"</p> <p>Phase d'expérimentation et de subjectivation</p>	<p>Dernières étapes des transformations physiques de la puberté. Poursuite de la croissance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite de l'augmentation de la capacité d'abstraction.</li> <li>Apparition de la logique des propositions permettant d'accéder à un nombre infiniment plus grand d'opérations.</li> <li>La concentration peut être perturbée par les mouvements émotionnels.</li> <li>Intérêt pour le raisonnement intellectuel et sociétal.</li> <li>Réflexions sur le sens de la vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contraste entre les sentiments d'invulnérabilité, de toute-puissance et un manque sous-jacent de confiance en soi.</li> <li>Phase d'expérimentation et de prise de risque dans tous les domaines afin d'accéder à la construction de l'identité (processus de subjectivation). Réactions impulsives face à des situations anxiogènes ou dépressiogènes.</li> <li>Tendance à la distance avec ses propres parents.</li> <li>Ajustement continu au corps changeant.</li> <li>Importance de réussite de l'intégration dans un groupe de pairs. Questionnements sur la normalité.</li> <li>Amélioration des capacités d'expression émotionnelle.</li> <li>Expérimentation des sentiments amoureux et passionnels. Intérêt augmenté pour la sexualité.</li> </ul>
<p><b>Fin de l'adolescence</b></p> <p>17-21 ans</p> <p>Stabilisation identitaire</p>	<p>Fin de la croissance pubertaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacités de mener un raisonnement complet du début à la fin.</li> <li>Capacités de stabilisation des relations intimes affectives et sexuelles.</li> <li>Préoccupation augmentée pour l'avenir.</li> <li>Poursuite de l'intérêt pour le raisonnement intellectuel et sociétal.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affirmation plus marquée de l'identité, en particulier de l'identité sexuelle.</li> <li>Amélioration de la stabilité émotionnelle.</li> <li>Augmentation de la préoccupation pour les autres et leurs désirs.</li> <li>Meilleure confiance en soi. Augmentation de l'indépendance.</li> <li>Les rapports avec les pairs restent importants, développement de relations duelles plus approfondies.</li> <li>Regain d'intérêt pour les traditions et la culture.</li> </ul>

TABLEAU 1 : Étapes du développement physique, cognitif et psychologique à l'adolescence. Inspiré de figure du *Lancet*, Sawyer 2012;379:1630-1640.

Source : [http://www.sfsante-ado.org/wp-content/uploads/2013/02/00\\_Dos\\_Devernay\\_Neuro.pdf](http://www.sfsante-ado.org/wp-content/uploads/2013/02/00_Dos_Devernay_Neuro.pdf)



### Fonctionnement

- › Comité exécutif représenté par 3 à 5 membres de la TAPJ incluant l'organisateur communautaire. Idéalement au moins un représentant de chacun des sous-comités y sera présent.
- › Pour pouvoir assister aux formations offertes par la TAPJ, un membre doit être présent à 1/2 rencontres;
- › Trois absences consécutives (motivées ou non) remettent en question la motivation du membre et si ce dernier désire continuer à la table, il devra être présent à cinq rencontres à nouveau avant d'être fiduciaire.

### Processus décisionnel

- › Une « forte majorité » est considérée comme étant les 2/3 des membres de la table.
- › À noter qu'il est dans le droit de l'organisateur communautaire d'exiger un vote secret lors de situations particulières.

### Dépôt de projets

- › Une résolution du conseil d'administration de l'organisme doit accompagner la demande de dépôt de projet.
- › Pour qu'une demande de financement soit admissible, au moins un des deux organismes présentant le projet doit avoir participé à la moitié des réunions des 12 mois précédant la date de dépôt.
- › Les établissements publics et parapublics doivent se concerter avec le milieu communautaire.

### Financement de projets

- › Les subventions accordées sont d'un montant maximal de 4 000 \$ sous réserve des fonds nécessaires.
- › Pour pouvoir être responsable de la gestion financière d'un projet, les membres doivent avoir été présents à au moins cinq rencontres.
- › Le montant maximum accordé pour les ressources humaines est de 20 \$/h plus avantages sociaux (16 %) et des frais de gestion maximum de 10 %.



- **Formulaire de dépôt de projet**
- **Formulaire de sélection de projet**
- **Formulaire de bilan de projet**







## TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ)

### FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJET

Année : 20\_\_ - 20\_\_

Demande déposée à la TAPJ de : \_\_\_\_\_

#### 1- PRÉSENTATION DU PROJET

Organisme responsable de la gestion financière : \_\_\_\_\_

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Période de réalisation prévue : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Projet financé pour la 1<sup>re</sup> fois  2<sup>e</sup> fois  3<sup>e</sup> fois

Description sommaire du projet

Description sommaire de la clientèle ciblée

A quel objectif du plan d'action local de la TAPJ ou à quelle priorité locale votre projet répond-t-il et comment ?

Demande déposée le : _____	Budget total du projet : _____ \$
	Budget demandé : _____ \$



Une fois le projet accepté, les organismes responsables ont six mois pour le débiter.



## 2- INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Deux organismes responsables de la réalisation et de l'évaluation du projet

Nom (responsable de la gestion financière) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Type de contribution : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom du répondant : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Type de contribution : \_\_\_\_\_

### Organisme(s) partenaire(s) du projet (utilisez une autre feuille, au besoin)

Organisme et nom du répondant	Type de collaboration (ex : fournitures de bureau, prêt de local, encadrement clinique, etc.)



Un bilan du projet doit être remis dans un délai de 30 jours suivant la fin du projet. Dans le cas contraire, les organismes responsables ne pourront formuler de nouvelle demande de projet tant que la situation demeure.





**3- PRÉSENTATION DU PROJET** (voir le tableau des facteurs de risque et de protection, au besoin)

<b>Objectifs</b> <i>(choisissez ceux qui s'appliquent)</i>	<b>Moyens/activités</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Échéancier</b>
Réduction du ou des facteurs de risque suivants :			
Renforcement du ou des facteurs de protection suivants :			
Autre objectif en lien avec une priorité de la TAPJ :			



Ce tableau présente par groupe d'âge, les facteurs pouvant être ciblés dans les plans d'actions locaux et les projets.

Ces facteurs se combinent de façon différente pour chaque individu et peuvent évoluer selon les contextes et les événements. Il importe de préciser qu'en général, plus d'un facteur de risque est nécessaire afin d'augmenter les probabilités de la survenue d'un problème. Ils ne peuvent être considérés comme des causes, mais plutôt comme des éléments qui influencent la progression ou non vers une difficulté. En revanche, un ou plusieurs facteurs de protection peuvent contribuer à amoindrir ce risque.

	Jeunes	Parents/Famille	Milieus de vie
10 à 14 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Impulsivité</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>✎ Difficultés académiques</li> <li>♥ Estime de soi élevé</li> <li>♥ Réussite scolaire</li> <li>♥ Habilités à se faire des amis</li> <li>♥ Saines habitudes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Pratiques éducatives incohérentes</li> <li>✎ Conflits familiaux</li> <li>✎ Attitudes favorables des parents face à la consommation</li> <li>✎ Supervision inadéquate des parents</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Bonne communication et discipline axée sur la discussion</li> <li>♥ Soutien de la famille élargie</li> <li>♥ Rituels familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Faible appartenance ou engagement à l'école</li> <li>✎ Règles permissives et attitudes des pairs face à la consommation</li> <li>♥ Groupe de pairs positifs</li> <li>♥ Engagement à l'école</li> <li>♥ Partenariat entre l'école et la famille</li> <li>♥ Disponibilités des ressources</li> </ul>
15 à 19 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Difficultés académiques</li> <li>✎ Perceptions erronées sur la consommation</li> <li>✎ Faibles habiletés sociales</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>♥ Réussite scolaire</li> <li>♥ Estime de soi élevé</li> <li>♥ Bonnes habiletés de résolution de problèmes</li> <li>♥ Saines habitudes de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Supervision inadéquate des parents</li> <li>✎ Faible attachement avec les parents</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Encadrement et supervision prévisible</li> <li>♥ Soutien entre les membres de la famille</li> <li>♥ Rituels familiaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Faible appartenance ou engagement à l'école</li> <li>✎ Pairs problématiques ou consommateurs</li> <li>✎ Normes permissives de la communauté face à la consommation</li> <li>♥ Présence d'un adulte significatif</li> <li>♥ Engagement et appartenance dans plus d'un milieu</li> <li>♥ Normes positives valorisées</li> <li>♥ Disponibilités des ressources</li> </ul>
20 à 24 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Rejet des rôles adultes traditionnels</li> <li>✎ Stress, détresse</li> <li>♥ Exploration de son identité</li> <li>♥ Perception d'être capable de faire des choix et d'être indépendant</li> <li>♥ Motivation à réussir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Vivre seul</li> <li>✎ Conflits familiaux</li> <li>♥ Lien d'attachement élevé</li> <li>♥ Équilibre entre l'autonomie et la relation avec la famille</li> <li>♥ Être en couple</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✎ Pairs consommateurs</li> <li>✎ Normes permissives de la communauté face à la consommation</li> <li>♥ Obtention d'un diplôme</li> <li>♥ Avoir un emploi</li> <li>♥ Opportunités d'exploration dans le travail et les études</li> <li>♥ Lien significatif avec des adultes extérieurs à la famille</li> </ul>
	✎ Genre	✎ Âge	✎ Ménage socioéconomique faible

Sources : Brisson (2014), Stone et coll. (2012), Viner et coll. (2012), Gagnon et Rochefort (2010), SAMHSA (2009), Noel et coll. (2006), MSSS (2001).



## 4 - PREVISIONS BUDGETAIRES

Revenus		
Contributions financières	Confirmées	Demandées (en attente de confirmation)
• TAPJ	<del></del>	\$
• Organisme fiduciaire	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
<b>Autres contributions (matériel, logistique, etc.)</b>		
•	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
•	\$	\$
<b>Total des revenus</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>

Dépenses		
Postes budgétaires	\$	Provenance de la contribution
Ressources humaines <i>(détailler nombre d'heures, salaire horaire, etc.)</i>		
Frais de déplacement <i>(détailler)</i>		
Matériel et équipement <i>(détailler)</i>		
Autres <i>(détailler)</i>		
<b>Total des dépenses</b>	<b>\$</b>	





## TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ)

### FORMULAIRE DE SÉLECTION DE PROJET

Année : 20\_\_ - 20\_\_

Demande déposée à la TAPJ de :

1<sup>er</sup> organisme responsable :

2<sup>e</sup> organisme responsable :

Titre du projet :

		Évaluation			
CADRE DE RÉFÉRENCE	Ne finance pas la mission globale d'un organisme ou une activité offerte au sein de la programmation régulière d'un organisme	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ projet refusé	<input type="checkbox"/> Non ⇒ poursuite de l'analyse		
	Deux organismes membres contribuent au projet	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non ⇒ projet refusé	<input type="checkbox"/> Non ⇒ dérogation demandée	
	L'organisme a rempli entièrement le formulaire de dépôt de projet, en incluant une description des engagements et de la contribution des différents partenaires à la réalisation du projet	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non ⇒ demande de précisions		
	Répond à une priorité d'action identifiée et convenue par les membres de la table, sans doubler un autre projet	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non ⇒ demande de précisions		
FINANCEMENT	Financement d'un même projet possible à plus d'une reprise, pour un maximum de trois fois	<input type="checkbox"/> 1 <sup>re</sup> à 3 <sup>e</sup> ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> 4 <sup>e</sup> et + ⇒ projet refusé		
	Les activités n'ont pas débuté au moment de l'analyse.	<input type="checkbox"/> Non débuté ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Débuté ⇒ demande de précisions		
	Contributions financières et matérielles autres que la TAPJ	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non ⇒ projet refusé		
	Réalisme du budget déposé (frais de gestion maximum de 10%)	<input type="checkbox"/> Oui ⇒ poursuite de l'analyse	<input type="checkbox"/> Non ⇒ demande de précisions		
CONTENU	Clarté des objectifs, des activités prévues et de l'évaluation	<input type="checkbox"/> pas du tout	<input type="checkbox"/> minimal	<input type="checkbox"/> en partie	<input type="checkbox"/> totalement
	Réalisme entre les objectifs du projet et la durée de sa réalisation	<input type="checkbox"/> pas du tout	<input type="checkbox"/> minimal	<input type="checkbox"/> en partie	<input type="checkbox"/> totalement
	Cohérence des moyens proposés avec les facteurs de risque ou de protection identifiés dans le formulaire de dépôt	<input type="checkbox"/> pas du tout	<input type="checkbox"/> minimal	<input type="checkbox"/> en partie	<input type="checkbox"/> totalement
IMPACT	Projet à des répercussions sur le territoire de la TAPJ	<input type="checkbox"/> pas du tout	<input type="checkbox"/> minimal	<input type="checkbox"/> en partie	<input type="checkbox"/> totalement
	Intensité des actions (par exemple, planification sur quelques semaines, engagement de la clientèle ciblée dans la préparation, réinvestissement des apprentissages)	<input type="checkbox"/> pas du tout	<input type="checkbox"/> minimal	<input type="checkbox"/> en partie	<input type="checkbox"/> totalement

Recommandation :

Accepté

À modifier

Refusé



Commentaires :

---

---

---

---

---

Budget total :	\$
Budget demandé :	\$
Budget recommandé :	\$

Projet financé pour la 1<sup>re</sup> fois  2<sup>e</sup> fois  3<sup>e</sup> fois

Comité d'analyse tenu le :

---

Nombre de personnes présentes :

(Minimum requis de trois personnes)

---

Signature du responsable de la TAPJ ou de son substitut :

---





## TABLES D' ACTIONS PRÉVENTIVES JEUNESSE (TAPJ)

### FORMULAIRE DE BILAN DE PROJET

Année : 20\_\_ - 20\_\_

1<sup>er</sup> organisme responsable : \_\_\_\_\_

2<sup>e</sup> organisme responsable : \_\_\_\_\_

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Période de réalisation : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Projet financé pour la 1<sup>re</sup> fois  2<sup>e</sup> fois  3<sup>e</sup> fois

Projet financé par la TAPJ de : \_\_\_\_\_

PRÉVU	RÉALISÉ	Commentaires/précisions
Description sommaire du projet et des objectifs poursuivis		
Clientèle et territoire desservi (lieux de l'intervention)		
Activités ou moyens d'action		
Comment envisagez-vous la suite pour ce projet?		



## BILAN FINANCIER

Revenus	
Contributions financières	Réelles
• TAPJ	\$
• Organisme responsable	\$
•	\$
•	\$
Autres contributions (matériel, logistique, etc.)	
•	\$
•	\$
•	\$
<b>Total des revenus (A)</b>	<b>\$</b>

Dépenses		
Postes budgétaires	\$	Provenance de la contribution
Ressources humaines <i>(détailler nombre d'heures, salaire horaire, etc.)</i>		
Frais de déplacement <i>(détailler)</i>		
Matériel et équipement <i>(détailler)</i>		
Autres <i>(détailler)</i>		
<b>Total des dépenses (B)</b>	<b>\$</b>	
<b>SURPLUS / DÉFICIT (A - B)</b>	<b>\$</b>	



Les montants non dépensés devront être retournés au CIUSSS-CN, à moins qu'une modalité d'utilisation des sommes résiduelles n'ait été convenue localement avec l'appui d'une majorité des membres de la TAPJ.

Commentaires / précisions

